



Mairie de MILIZAC

Ti-Kêr MILIZAG

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2014 (article L. 2121-21 du C.G.C.T.)

Le vingt-quatre février deux mille quatorze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Milizac, convoqué dans les formes prescrites par le Code Général des Collectivités Locales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François GUIAVARCH, Maire.

Etaient présents : M. François GUIAVARCH, Maire, MM. et Mmes Bernard QUILLÉVÉRÉ, Bernard OMNES, Marie GOGÉ, Jean-Michel LE BIHAN, Yvonne LE BERRE, Andrea SAVARY, adjoints au Maire, Hubert COMACLE, Gwenn DESPLANCHE, Xavier DOYELLE, Jacqueline GILLET-GAGNON, Ghislaine GUENNEGUEZ, Nathalie LE CALVE, Daniel LE GUEN, Joseph LE JEUNE, Monique MOULIN, Eric QUILLÉVÉRÉ, Béatrice L'HOSTIS, Véronique PROVOST, Didier QUINIOU, Christine QUEAU-MORENO, Morgan RAGUENES, Yvon SIMON Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Béatrice L'HOSTIS

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en soumettant le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.

Jacques CAOUSSIN va diriger le service d'ingénierie publique de la CCPI. Il soutiendra les communes en remplacement de l'ATESAT, mission jusqu'ici exercée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Etat, dans leurs projets d'investissement en particulier pour la voirie.

Le Premier Adjoint délégué aux finances indique qu'une dernière version des documents financiers est distribuée aux conseillers municipaux.

Cette version tient compte d'un dernier rapprochement des comptes de l'exercice 2013 du Trésor avec ceux de la commune faisant apparaître principalement une différence de 89,24 € au budget général et 109,82 € au budget d'eau.

Avant d'engager l'examen des comptes administratifs et des budgets, le Premier Adjoint a souhaité s'adresser au maire Fanch GUIAVARCH dont c'était le dernier conseil municipal du mandat :

"Je veux te remercier tout particulièrement pour ton implication dans la vie publique, ton dévouement et ta passion pour les autres.

Je veux te remercier aussi pour ta disponibilité de tous les jours, pour le soutien que tu as apporté à chacun d'entre nous dans nos différents engagements sur la commune. J'ai beaucoup apprécié ta manière pragmatique d'aborder les budgets et les finances de la commune en général.

Ton humour au quotidien nous a accompagné tout au long du mandat. C'est un réel plaisir de travailler avec toi. La présence nombreuse des conseillers aux diverses réunions et conseils municipaux démontre la cohésion de la liste à tes côtés.

1 Place Ar Stivell
29290 MILIZAC

1 Plasenn Ar Stivell
29290 MILIZAG

☎ : 02 98 07 90 31
☎ : 02 98 07 97 29
✉ : mairie@milizac.fr
<http://www.milizac.fr>

L'intérêt général a toujours guidé ton action. Tu as su être au service de la commune avec compétence et dynamisme. Le travail accompli pendant 13 ans de vis publique intense est considérable et formidable à la fois.

Aujourd'hui tu te retires pour mener, avec la même détermination, un autre combat: contre la maladie. Ce sera aussi notre combat à tous car nous sommes et nous resterons à tes côtés pour te soutenir.

Pour tout ce que nous avons vécu et partagé ensemble, merci.

Au nom de tous : trugarez vras Fanch !"

Après cette déclaration, l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour commence par les affaires n°9 et suivantes.

Didier QUINIOU Christine QUEAU-MORENO et Gwenn DESPLANCHE ont rejoint successivement la séance qui débutait à 18H. L'assemblée était au complet lors du vote des affaires financières. La présentation des comptes administratifs et budgets s'effectue à partir d'un diaporama.

14.02.24.01 FINANCES – COMPTES DE GESTION 2013 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Vu l'avis de la commission des finances ; les comptes de gestion suivants du trésorier municipal seront soumis au Conseil Municipal :

- Budget principal ;
- Budget annexe de l'eau ;
- Budget annexe de l'assainissement ;
- Budget annexe du lotissement de l'Iroise ;
- Budget annexe du lotissement de Kervalan ;
- Budget annexe du lotissement communal de Kroas ar Roué;
- Budget annexe du lotissement communal de Keromnès.

Ces comptes de gestion du trésorier municipal, le comptable, correspondent à ceux des comptes administratifs de la commune, l'ordonnateur.

Après avoir adopté ces comptes de gestion de la Trésorerie de St Renan, il vous sera proposé d'adopter les comptes administratifs présentés dans le document « *Comptes administratifs 2013 et budgets 2014* » ci-joint).

Au moment du vote des comptes administratifs, Monsieur François GUIAVARCH, maire en exercice, se retirera de la salle du conseil en application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Stabilité des dépenses de personnel (43,34 %) depuis plusieurs budgets. La part des impôts progresse alors même que les taux d'imposition sont inchangés. Ceci s'explique par une progression des bases elles-mêmes liées principalement aux nouvelles habitations.

CCPI attribuera environ 19 000 € sous forme de fonds de concours pour soutenir la commune de Milizac dans ses dépenses de voirie endommagées par les intempéries.

M. le Maire s'est retiré avant le vote des comptes administratifs :

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	<i>22</i>
<i>Abstention(s)</i>	<i>1</i>
<i>Vote(s) pour</i>	<i>21</i>
<i>Vote(s) contre</i>	

14.02.24.02 FINANCES - BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget 2014 repose principalement sur les axes suivants:

- surveiller la gestion au quotidien pour maintenir une bonne capacité d'autofinancement des projets;
- investir pour l'avenir par des programmes structurants adaptés aux besoins de la population;
- apporter un service environnemental de qualité dans le cadre de nos budgets annexes de l'eau et l'assainissement

Le document « Comptes administratifs 2012 et budgets 2013 » présente l'ensemble des données financières qui seront soumises au vote du conseil.

Vu l'avis de la commission des finances ;

Affectation des résultats

Au vu du compte de gestion et du compte administratif, il vous sera proposé de procéder:

- à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2013, soit 623 607,15 €, en le capitalisant en recettes d'investissement (article 1068)
- à la reprise de l'excédent d'investissement 2013, soit 250 232,37 € en l'affectant en recettes d'investissement (article R 001)

Vote des taux d'imposition

Compte tenu du contexte économique et social, vu l'avis de la commission des finances, il vous sera proposé de maintenir les taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières bâties et non bâties (cf document précité).

Section de fonctionnement

Une présentation de la section de fonctionnement du budget principal sera alors réalisée, celle-ci s'équilibrant à 2 592 930 €.

A l'occasion de l'examen de la section de fonctionnement, il sera présenté un développement sur les crédits budgétaires affectés au secteur scolaire. De même, l'attribution des subventions aux associations sera précisée (cf document précité).

Section d'investissement

Les projets d'investissement de la commune seront présentés (cf document précité).

Sont ainsi prévus principalement les programmes suivants:

- La construction de la 3^{ème} salle omnisports ;
- La construction d'une maison de santé;
- Des travaux de voirie à l'extérieur du bourg.

Avec un total de 15 opérations pour un total de 4 045 000 €, Milizac investi fortement aujourd'hui et pour l'avenir afin de continuer à apporter un bon niveau d'équipements et de services à la population.

Il vous sera proposé d'affecter les résultats, de voter les taux d'imposition, d'adopter par chapitre la section de fonctionnement et d'adopter par opérations la section d'investissement.

Côté recettes, la bonne capacité d'autofinancement de la commune, liée aux efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, permettra cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. En effet, l'augmentation progressive du nombre d'habitations génère simultanément une revalorisation des bases fiscales, sans augmenter la part communale de la taxe d'habitation et des taxes foncières payés par chacun des contribuables, sauf situation particulière.

Parallèlement, l'endettement bien contenu est au niveau de celui de l'année 2001. Ramené au nombre d'habitants, il est même en diminution.

Y. SIMON voudrait connaître le coût d'un élève en bilingue par rapport au coût d'un élève en monolingue. Plusieurs conseillers réagissent en indiquant que la commune ne distingue pas les élèves entre eux et qu'il y a une volonté d'égalité de traitement dans les moyens apportés aux élèves (locaux, ATSEM ...). Une comptabilité analytique distinguant monolingue et bilingue n'est pas demandée par la réglementation. Nous ne l'avons donc pas mise en place à ce jour.

Pour tenter d'apporter une première réponse, il est simplement relevé qu'il y a jusqu'à 4 niveaux (du CE1 au CM2) dans une classe bilingue qui compte 22 élèves, ce qui pourrait provoquer un coût individuel plus élevé, dans cette classe. A l'inverse, en monolingue, une prestation d'initiation au breton est dispensée, ce qui génère également un coût.

Y. SIMON souhaite faire une déclaration :

"C'est le dernier budget de la mandature, c'est aussi l'occasion pour les élus de souligner les divergences dans les opérations et fonctionnement municipal.

En 2013, l'activité la plus importante aura été la mise en place du changement des rythmes scolaires. Au vue de la réunion de bilan à Marcel Aymée, ça avance et les difficultés ne sont pas occultées ; c'est bien.

Et continuons, même si le conseil doit voter une augmentation financière pour enrichir les différentes activités.

L'extension de l'école s'achève avant sans doute un futur agrandissement. Il faut penser également à celui de la maison de l'enfance, en effet, des familles milizacoises sont dans l'attente d'un accueil pour leurs enfants.

Déjà, l'année dernière, j'attirais votre attention sur les économies d'énergie qu'il fallait réaliser. Quand on voit l'augmentation de la facture d'énergie, « GERMAINE » aurait dit : « tu prêches dans le désert ».

84 km de routes communales seraient régulièrement entretenus ; il ne suffit pas de la dire, il faut le faire. Et les habitants de la zone rurale savent de quoi je parle. Les 40 000 euros supplémentaires au budget voirie ne seront pas de trop.

Le conseil municipal jeunes n'existe plus, dommage, vu les efforts des élus du mandat précédant, donc plus d'olympiades.

Pour le fonctionnement du conseil, chacun d'entre vous connaît mes revendications qui sont toujours celles du GERM, et toujours d'actualité voire plus.

Pour ceux qui veulent travailler, avoir les documents le jour même de la commission, ce n'est pas évident pour enrichir les projets, est-ce voulu ?

Le prochain mandat verra des choix et des votes de plus en plus liés à la CCPI avec ses nombreuses et nouvelles compétences (ouverture du marché de l'énergie en 2014, qui va gérer nos contrats de gaz et d'électricité, marché régulé ? : CCPI, SDEF ou autres).

Aujourd'hui force est de constater que l'intercommunalité, encore jeune, n'est pas acquise par tous nos concitoyens ni les élus. La lisibilité et la visibilité ne sont pas à la mesure du niveau de responsabilité qui nous est confié. Ici à Milizac, rien a été fait durant le mandat pour améliorer cette situation.

Si nous voulons faire progresser la démocratie de l'intelligence et de l'implication des citoyens, il nous faut informer, discuter, débattre et communiquer vers les milizacois comme le GERM le souhaitait."

Après cette déclaration, il est procédé aux votes du budget général. Pour le vote des subventions s'abstiennent, en ce qui les concerne :

- M. RAGUENES
- B. L'HOSTIS
- G. DESPLANCHE
- J. GILLET-GAGNON

Y. SIMON vote contre.

Puis le budget primitif est ainsi approuvé :

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	<i>18</i>
<i>Abstention(s)</i>	<i>4</i>
<i>Vote(s) pour</i>	<i>18</i>
<i>Vote(s) contre</i>	<i>1</i>

14.02.24.03 FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2014

Vu l'avis de la commission des finances ;

Affectation des résultats

Au vu du compte de gestion et du compte administratif, il vous sera proposé de procéder:

- à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2013, soit 236 894,51 €, en l'affectant en recettes de fonctionnement (article R 002)
- à la reprise du déficit d'investissement, soit 65 649,48 € en l'affectant en dépenses d'investissement (article 001) (cf document précité)

Section de fonctionnement

Une présentation de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau sera réalisée, celui-ci s'équilibrant à 498 374,51 €.

Section d'investissement

Les projets d'investissement pour ce budget annexe seront présentés, la section d'investissement s'équilibrant à 416 843,60 €, en raison des travaux d'extension du

réseau d'eau potable (rue du Ponant, Bel Air ...) et surtout la modernisation de la station de pompage et la mise en service du forage de Langoadec.

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	23
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	23
<i>Vote(s) contre</i>	

14.02.24.04 FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2014

Vu l'avis de la commission des finances ;

Affectation des résultats

Au vu du compte de gestion et du compte administratif, il vous sera proposé de procéder:

- à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2013, soit 350 631,31 €, en l'affectant en recettes de fonctionnement (article R 002)
- à la reprise du déficit d'investissement, soit 26 226,78 € en l'affectant en dépenses d'investissement (article 001). (cf document précité).

Section de fonctionnement

Une présentation de la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement sera réalisée, celui-ci s'équilibrant à 546 777,51 € (cf document précité).

Section d'investissement

Les projets d'investissement pour ce budget annexe seront présentés, la section d'investissement s'équilibrant à 530 382,53 € (cf document précité), en raison principalement de travaux sur le réseau d'eaux usées, qu'il s'agisse d'extensions (rue du Ponant, Bel Air ...) ou de traitement des infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées suite aux diagnostics réalisés.

Y. SIMON regrette l'absence d'étude de l'extension vers Beg Avel et Kerhuel. Cette extension vers Kerhuel avait été au moins sommairement étudiée par la CCPI faisant apparaître des coûts très élevés. Dans l'hypothèse où la CCPI exercerait dans l'avenir la compétence de l'assainissement collectif sur Milizac, ce point pourrait être réexaminé de manière plus approfondie.

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	23
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	22
<i>Vote(s) contre</i>	1

14.02.24.05 FINANCES - BUDGET ANNEXE 2014 DU LOTISSEMENT DE L'IROISE

Vu l'avis de la commission des finances ;

Le budget du lotissement communal de l'Iroise, qui devrait pouvoir être clôturé sur cet exercice, s'équilibre au plan comptable à 316 824,66 € en produits et dépenses de production (cf document précité).

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	23
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	23
<i>Vote(s) contre</i>	

14.02.24.06 FINANCES - BUDGET ANNEXE 2014 DU LOTISSEMENT DE KERVALAN

Vu l'avis de la commission des finances ;

Le budget du lotissement communal de Kervalan, qui devrait pouvoir être clôturé sur cet exercice, s'équilibre au plan comptable à 1680,42 € en produits et dépenses de production (cf document précité).

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	23
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	23
<i>Vote(s) contre</i>	

14.02.24.07 FINANCES - BUDGET ANNEXE 2014 DU LOTISSEMENT DE KROAS AR ROUE

Vu l'avis de la commission des finances ;

Le budget du lotissement communal de Kroas ar Roué, qui devrait pouvoir être clôturé sur cet exercice, s'équilibre au plan comptable à 4203,84 € en produits et dépenses de production (cf document précité).

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	23
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	23
<i>Vote(s) contre</i>	

14.02.24.08 FINANCES - BUDGET ANNEXE 2014 DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE KEROMNES

Vu l'avis de la commission des finances ;

Le budget du lotissement communal de Keromnès, ouvert en septembre 2013, a été mouvementé par l'achat du terrain fin décembre. Les crédits ouverts en 2014 permettront de financer les études et, au besoin, les travaux de viabilisation d'une 1^{ère} phase. La réalisation d'un emprunt viendra financer ces dépenses. La section de production s'équilibre à 1 250 010 €, tandis que la section des stocks atteint 1 250 000 €.

Alors même que la phase de commercialisation n'a pas débutée, d'ores et déjà une quinzaine de personnes se sont déclarées intéressées par l'acquisition d'un lot.

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	23
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	23
<i>Vote(s) contre</i>	

**14.02.24.09 FISCALITE DE L'URBANISME - TAXE COMMUNALE D'AMENAGEMENT –
MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 30 SEPTEMBRE 2013
RELATIVE A L'EXONERATION DES LOGEMENTS SOCIAUX**

Lors de sa séance du 30 septembre dernier, le conseil municipal avait décidé de majorer la taxe d'aménagement en zone d'urbanisation future (zone 1AUB).

Alors que la commune avait exonérée totalement les logements sociaux en zone U, la délibération ne comportait qu'une exonération partielle de 50% en zone AU.

Or, s'il est autorisé de sectoriser la taxe d'aménagement (4% en zone U, 7,5 % en 1AUB), les exonérations elles-mêmes doivent être identiques sur l'ensemble du territoire communal.

C'est pourquoi, il vous sera proposé:

- exonérer totalement les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-9 (logement sociaux) situés sur l'ensemble du territoire communal.
- Les autres dispositions de nos délibérations relatives à la taxe d'aménagement demeurent inchangées.

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	<i>20</i>
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	<i>20</i>
<i>Vote(s) contre</i>	

14.02.24.10 ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEF POUR LA RENOVATION D'UNE ARMOIRE ET LA TELEGESTION

Afin d'améliorer le fonctionnement de l'éclairage public, la commune procède depuis plusieurs années au renouvellement progressif des lanternes (cf opération "éclairage public" du budget général).

Il convient également de rénover les armoires et de poser des modules de télégestion pour appréhender de manière plus complète cette modernisation de l'éclairage public.

Ainsi, le SDEF nous propose:

- la rénovation 4 armoires électriques (Cité du Trégor, Place de Penthièvre, rue Chateaubriand et rue De Gaulle), pour une participation de la commune de 3255 €;
- l'installation d'une télégestion qui devrait permettre de commencer à harmoniser la gestion de l'éclairage, pour une participation communale de 2400 €.

Soit une participation communale de 5655,50 € (Financement SDEF: 2532,00 €).

Y. SIMON estime que le fonctionnement actuel est déficient depuis plus d'un an. JM. LE BIHAN indique que c'est précisément pour cette raison que nous allons continuer à investir dans la télégestion.

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	22
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	22
<i>Vote(s) contre</i>	

14.02.24.11 SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS DE GAZ – CONVENTION AVEC GRDF

Pour desservir les propriétés privées ou les équipements publics, GrDF est amené à passer des canalisations sur le domaine public ou le domaine privé de la commune.

Cette situation s'analyse comme une constitution des servitudes de passage que GrDF souhaite formaliser par acte notarié qui sera publié aux Hypothèques, GrDF supportant tous les frais.

Considérant que la régularisation de ce type de servitude permet d'améliorer la localisation des canalisations et donc de prévenir tout sinistre, il vous sera proposé de donner délégation à M. le Maire pour signer tout acte notarié et tout document lié à la constitution de servitude au profit de GrDF sur les dépendances du domaine public communal et sur le domaine privé de la commune.

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	22
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	22
<i>Vote(s) contre</i>	

14.02.24.12 CCPI – ACTUALISATION DES STATUTS

Compte tenu des missions actuellement exercées par la CCPI, il convient d'actualiser les statuts de la CCPI notamment afin de renforcer la sécurité juridique des décisions prises dans ces champs de compétences (voir "*Statuts – projet décembre 2013*" ci-joint).

Il s'agit, par exemple, d'y intégrer:

- la réalisation d'un schéma directeur des cheminements doux et de le mettre en œuvre en lien avec les communes;
- la création de voirie communautaire ;
- la gestion de la maison de l'emploi;
- la réalisation des études inventoriant les zones humides;
- la mise en œuvre d'une politique d'initiation à la musique en direction des écoles primaires;
- ...

A noter que si la compétence en matière d'assainissement collectif est reprise dans ces nouveaux Statuts de la CCPI, il y est précisé que l'exercice différencié de cette compétence est ouvert pendant un délai maximum de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2014. Il conviendra donc de redéfinir l'intérêt communautaire avant le 31/12/2015 afin de statuer sur les réseaux d'eaux usées de certaines communes et sur leurs stations d'épuration.

Après l'approbation de ces Statuts en Conseil communautaire le 18/12/2013, il est proposé à chaque conseil municipal de délibérer sur cette actualisation des Statuts.

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	22
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	22
<i>Vote(s) contre</i>	

14.02.24.13 DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Les récentes précipitations ont causé des dommages aux propriétés privées et à la voirie communale à Milizac, comme dans beaucoup de communes du Finistère.

C'est pourquoi, la Municipalité de MILIZAC a invité les habitants qui ont été victimes d'inondations par ruissellement et coulée de boue associée, d'inondations par remontée de nappe phréatique ou d'un mouvement de terrain à le signaler en présentant en mairie les éléments suivants:

- Noms, adresse et coordonnées (téléphone, mail);
- Date de l'inondation (ou des inondations successives depuis décembre 2013);
- Description des circonstances;
- Photographies (si possible);
- Nature du dommage;
- Evaluation financière (si possible) du dommage;
- Courriers éventuels de votre assurance.

Ce signalement peut être également réalisé à mairie@milizac.fr .

A partir de ce recensement des dommages (dommages subis par les particuliers, dommages sur les biens communaux, sur la voirie ...), la commune transmettra une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la Préfecture.

A noter que le budget général de la commune a dégagé une enveloppe exceptionnelle pour la réfection des voiries endommagées.

A partir de cet inventaire, il faudra estimer s'il est opportun de solliciter cette reconnaissance car les franchises pour les particuliers sont plus importantes lorsqu'il y a reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. En ce qui concerne la voirie communale, les dommages à ce type de biens ne sont pas indemnisés par les compagnies d'assurances.

<i>Votant(s) (présents et pouvoirs)</i>	23
<i>Abstention(s)</i>	
<i>Vote(s) pour</i>	23
<i>Vote(s) contre</i>	

14.02.24.14 DELEGATIONS AU MAIRE

Marché de travaux:

Objet: Extension de la salle Guy Magueur	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire	Montant (en € HT)
Lot 1: terrassement, VRD, gros œuvre	16/01/14	SARL FILIME Construction	29290 MILIZAC	9 160,50 €
Lot 2: charpente, menuiseries, couverture et faux-plafonds	16/01/14	SARL QUEMENEUR	29820 GUILERS	12 687,88 €
Lot 3: électricité, plomberie, sanitaires	16/01/14	ALBEROLA	29290 MILIZAC	3 773,72 €
Lot 4: sols et faïences	16/01/14	KERDREUX	29850 GOUESNOU	1 284,93 €

Cette affaire est une information, elle ne fait pas l'objet d'un vote.

M. le Maire effectue la déclaration suivante :

"Si tout le monde s'est exprimé, je voudrais faire un mot de clôture.

Merci Bernard pour ta présentation du budget toujours claire et concise.

Comme vous le savez, depuis le début du mois de février, j'ai engagé contre le cancer un combat dont je sortirai vainqueur mais auquel je dois consacrer tout mon temps et toute mon énergie. Vos mots de réconfort, vos SMS, vos mails, vos courriers m'ont beaucoup aidé à passer le premier choc. Maintenant le programme de soins est en place et nous avons en France de bons médecins et une bonne sécurité sociale.

Nous sommes en fin de mandat c'est l'occasion de:

Remercier les agents

Les agents administratifs qui doivent répondre à l'urgence ou à des questions qui ne relèvent pas toujours de leur compétence. Les agents techniques : depuis des mois on n'est pas servi par la météo et il faut faire avec les pannes, les inondations, la tempête, les arbres tombés, la station d'épuration, les routes défoncées.

Les agents dans les écoles : les enfants et les parents ne sont pas plus faciles à gérer aujourd'hui qu'hier mais toute la communauté éducative a su se mobiliser autour des TAP, des temps d'activités périscolaires, pour en faire une belle réalisation.

La fin de mandat c'est, aussi, l'occasion de remercier les bénévoles

Les bénévoles dans les associations sportives, culturelles, à caractère social, dans les TAP, à la mairie. Les bénévoles sont le dynamisme d'une commune.

Je ne peux pas, bien-sûr, les citer toutes et tous mais que chacune et chacun sachent ici que j'apprécie et que nous apprécions leur investissement sur la commune pour le bien-être de tous.

La fin de mandat c'est l'occasion de remercier les élus, qui arrêtent ou qui se représentent

Jusqu'au bout il n'y a jamais eu de problèmes de quorum, lundi dernier nous étions, en réunion de groupe, 20 autour de la table à étudier le budget jusqu'à 23H30. Le fonctionnement pourra toujours être amélioré mais sur les 6 ans passés, il y a eu un travail constant.

Chaque adjoint et chaque élu a fait son travail, il n'y a peut-être que moi qui ai calé un peu sur la fin. Que chaque conseillère, chaque conseiller, chaque adjointe, chaque adjoint reçoive ici toute ma gratitude et ma reconnaissance.

Pour être maire, il faut aimer les gens et être proche des habitants de sa commune. . C'est ce que j'ai essayé, humblement, de faire.

S'engager dans un mandat implique nécessairement des sacrifices car le temps consacré à un mandat d'élu se fait au détriment de celui que nous pourrions utiliser pour notre famille, nos amis, notre activité professionnelle ou nos loisirs.

Pour cela et pour les autres choses, le soutien de la famille, est primordial. 6 ans cela passe très vite et cela restera une fantastique aventure, surtout qu'il reste plein de choses à faire.

La fin de mandat c'est aussi l'occasion de donner un coup de chapeau aux citoyens, aux électeurs : sans électeurs il n'y a pas d'élus. Et les taux de participation aux votes sont un élément important dans la réflexion que nous pouvons avoir sur la vie publique

Cela fait 20 ans qu'il n'y a pas eu, à Milizac, d'opposition organisée au sein du conseil La loi que nous appelions de nos vœux dès 2003-2004 va donner la possibilité d'avoir des conseillers d'opposition.

Il nous reste donc à faire un vœu: que ces élections se fassent dans le respect des personnes et pour le bien commun. Vous me permettrez de conclure par la devise de la commune : War Zao Atao !"

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19H30.